




Informations de base	
<b>2016/2267(BUD)</b> BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à l'Allemagne  <b>Subject</b> 3.70.11 Catastrophes naturelles, Fonds de solidarité 8.70.60 Budgets annuels antérieurs  <b>Zone géographique</b> Allemagne RF	

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>BUDG</b> Budgets	HOHLMEIER Monika (PPE)	20/10/2016
		Rapporteur(e) fictif/fictive DENANOT Jean-Paul (S&D) KÖLMEL Bernd (ECR) JÄÄTTEENMÄKI Anneli (ALDE) NÍ RIADA Liadh (GUE/NGL) VANA Monika (Verts/ALE) ZANNI Marco (EFDD) MONTEL Sophie (ENF)	
	<b>Commission pour avis</b>	<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/10/2016	Publication du document de base non-législatif	COM(2016)0681 	Résumé
27/10/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/11/2016	Vote en commission		

25/11/2016	Dépôt du rapport budgétaire	<a href="#">A8-0352/2016</a>	<a href="#">Résumé</a>
01/12/2016	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0470/2016</a>	<a href="#">Résumé</a>
01/12/2016	Résultat du vote au parlement		
12/12/2016	Adoption du projet du budget par le Conseil		
12/12/2016	Fin de la procédure au Parlement		
28/02/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2016/2267(BUD)
<b>Type de procédure</b>	BUD - Procédure budgétaire
<b>Sous-type de procédure</b>	Mobilisation des fonds
<b>Autre base juridique</b>	Règlement du Parlement EP 165
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée
<b>Dossier de la commission</b>	BUDG/8/08196

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE592.448</a>	27/10/2016	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		<a href="#">A8-0352/2016</a>	25/11/2016	<a href="#">Résumé</a>
Texte budgétaire adopté du Parlement		<a href="#">T8-0470/2016</a>	01/12/2016	<a href="#">Résumé</a>
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document	Référence	Date	Résumé	
Document de base non législatif	<a href="#">COM(2016)0681</a> 	19/10/2016	<a href="#">Résumé</a>	

Acte final	
<a href="#">Décision 2017/0340</a> <a href="#">JO L 050 28.02.2017, p. 0049</a>	<a href="#">Résumé</a>

## Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à l'Allemagne

2016/2267(BUD) - 19/10/2016 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour venir en aide à l'Allemagne confrontée à des inondations extrêmes.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : le [règlement \(UE, Euratom\) n° 1311/2013 du Conseil](#) fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, et notamment son article 10, permet de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne à concurrence d'un plafond annuel de 500 millions EUR (prix de 2011), au-delà des plafonds des rubriques concernées du cadre financier.

**Allemagne** : le 19 août 2016, l'Allemagne a présenté une demande d'intervention du Fonds à la suite d'une série d'inondations extrêmement intenses et de courte durée qui ont frappé la région de Niederbayern (Basse-Bavière) en mai et juin 2016.

Les services de la Commission ont procédé à un examen approfondi de cette demande et ont estimé que, compte tenu du montant maximal envisageable pour la contribution du Fonds, ainsi que des possibilités de réaffectation de crédits, il était possible de faire intervenir le Fonds de solidarité de l'Union européenne à hauteur de **31.475.125 EUR**.

**Dommmages directs** : les autorités allemandes ont présenté une demande pour des **dommmages directs d'un montant de 1,259 milliard EUR**. Sachant que la demande de l'Allemagne remplit les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds, telles qu'énoncées à l'article 4 du règlement (CE) n° 2012/2002, il est proposé de mobiliser le Fonds en vue d'octroyer une contribution financière à l'Allemagne, à hauteur du montant demandé.

La Commission présente parallèlement un [projet de budget rectificatif](#) (PBR) afin d'inscrire dans le budget 2016 les crédits d'engagement et de paiement spécifiques.

En cas de désaccord, une procédure de trilogue sera engagée, conformément au point 11 de l'accord interinstitutionnel du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière.

## Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à l'Allemagne

2016/2267(BUD) - 01/12/2016 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 592 voix pour, 9 voix contre et 43 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à l'Allemagne.

Le Parlement approuve la décision annexée à la résolution.

Il est rappelé que la proposition vise à mobiliser une somme de **31.475.125 EUR en crédits d'engagement et de paiement** en faveur de l'Allemagne au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne dans le cadre du budget 2016, à la suite d'inondations en Basse-Bavière (en particulier l'arrondissement de Rottal-Inn), en mai et en juin 2016.

## Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à l'Allemagne

2016/2267(BUD) - 25/11/2016 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Monika HOHLMEIER (PPE, DE) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à l'Allemagne.

Les députés appellent le Parlement à approuver la décision annexée au projet de résolution.

La proposition vise à mobiliser une somme de **31.475.125 EUR en crédits d'engagement et de paiement** en faveur de l'Allemagne au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne dans le cadre du budget 2016, à la suite d'inondations en Basse-Bavière (en particulier l'arrondissement de Rottal-Inn), en Allemagne en mai et en juin 2016.

La mobilisation proposée nécessite une modification du budget 2016 et un [projet de budget rectificatif n° 6/2016](#) visant à renforcer l'article 13 06 01 concernant l'«assistance aux États membres en cas de catastrophe naturelle majeure ayant de graves répercussions sur les conditions de vie, l'environnement naturel et l'économie» d'un montant de **31.475.125 EUR**, à la fois en crédits d'engagement et en crédits de paiement.

## Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à l'Allemagne

2016/2267(BUD) - 14/12/2016 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds de solidarité pour venir en aide à l'Allemagne confrontée à des inondations extrêmes.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision (UE) 2017/340 du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne pour venir en aide à l'Allemagne.

CONTENU : le [règlement \(UE, Euratom\) n° 1311/2013 du Conseil](#) fixant le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, et notamment son article 10, permet de mobiliser le Fonds de solidarité de l'Union européenne à concurrence d'un plafond annuel de 500 millions EUR (prix de 2011), au-delà des plafonds des rubriques concernées du cadre financier.

Le Fonds de solidarité de l'UE vise à permettre à l'Union de répondre de façon rapide, efficace et souple à des situations d'urgence et à exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes naturelles.

Le 19 août 2016, l'Allemagne a présenté une demande d'intervention du Fonds à la suite d'une série d'inondations extrêmement intenses et de courte durée qui ont frappé la région de Niederbayern (Basse-Bavière) en mai et juin 2016.

La demande de l'Allemagne remplit les conditions d'octroi d'une contribution financière au titre du Fonds, telles qu'énoncées à l'article 4 du règlement (CE) n° 2012/2002.

En conséquence, le Parlement européen et le Conseil décident d'octroyer **la somme de 31.475.125 EUR** en crédits d'engagement et de paiement, dans le cadre du budget européen pour l'exercice 2016, en faveur de l'Allemagne au titre du Fonds de solidarité.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 28.2.2017. La décision est applicable à compter du 14.12.2016.